



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE ECONOMIE

Affaire suivie par : Noémie ORRIOLS

N°D2023-106-DTE

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION 2023 ENTRE E-SY COM (MA VILLE MON SHOPPING) ET FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision D2022-156-DTE en date du 07 septembre 2022 relative au contrat de prestation 2022 entre E-SY COM (Ma Ville Mon Shopping) et Fumel Vallée du Lot ;

Vu la décision D2022-190AX-DTE en date du 28 novembre 2022 relative à l'avenant n°1 au contrat de partenariat Ma Ville Mon Shopping et la Fumel Vallée du Lot ;

Vu le souhait de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique de développement économique, de renforcer ses actions auprès des commerçants et artisans locaux grâce à la mise en place d'une solution numérique de vente en ligne « Ma Ville Mon Shopping » proposée par la société E-SY COM, filiale du groupe La Poste ;

Considérant la plateforme « Ma Ville Mon Shopping » qui permet de référencer les différents commerces de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot avec une description des offres de chacun ainsi que leur localisation et des informations pratiques ;

Considérant les missions d'E-SY COM (propriétaire de la plateforme « Ma Ville Mon Shopping ») qui commercialise auprès des commerçants une journée supplémentaire sur le terrain ainsi que plusieurs actions promotionnelles ;

Considérant la digitalisation comme une solution essentielle dans un processus de développement et de redynamisation d'un territoire ;

Considérant le besoin de prolonger le partenariat avec la société E-SY COM afin de s'inscrire dans la continuité des actions engagées sur le territoire communautaire ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De valider le contrat de prestations 2023 entre E-SY COM et Fumel Vallée du Lot pour la prolongation du partenariat avec la plateforme « Ma Ville Mon Shopping » ;

AR Prefecture

047-200068930-20230525-D2023_106_DTE-AR
Reçu le 20/06/2023

2°) – D'accorder pour cette prestation le versement de la somme totale de 8 690 euros TTC à E-SY COM ;

3°) – De signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

4°) – Précise que les crédits afférents sont prévus au BP 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 25 mai 2023



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 20 juin 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 20 juin 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com